



ARRÊTÉ TEMPORAIRE CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AVENUE ALBERT 1 ER

Pendant toute la durée des travaux, les restrictions suivantes seront appliquées :

- La circulation sera alternée par demi-chaussée en fonction des contraintes du chantier soit par la mise en place d'un alternat manuel, soit par feux tricolores.
- Le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier et sur 20 mètres de part et d'autre. Les véhicules en infraction feront l'objet de verbalisation et de mise en fourrière selon la réglementation en vigueur.
- Les tranchées devront obligatoirement être refermées en dehors des horaires de chantier.
- Un libre accès aux organes de coupure des réseaux devra être maintenu pour les concessionnaires.
- L'accès aux riverains sera maintenu en permanence.
- Les enrobés devront être refaits à l'identique.
- Vitesse limitée à 30km/h.

Début des travaux

07/11/2022

Fin des travaux

07/12/2022

Documents

[Arrête 22-205](#)